

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 768

15 mars 2016

### SOMMAIRE

2CM S.A. ....	36851	Pelican Assets S.à r.l. ....	36855
2CM S.A. ....	36852	Peterson Ampersand General Partner S.à r.l. .....	36856
39 Investments S. à r.l. ....	36852	PIMSGREEN Ventures S.A. ....	36830
AAA Alternative Fund ....	36826	PJ Renov S.à r.l. ....	36840
AB Distribution ....	36863	Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l. ...	36827
Atya Investments S.à r.l. ....	36822	ProsperoCapital S.à r.l. ....	36820
Auris Luxembourg II S.A. ....	36824	Proton S. à r. l. ....	36829
Beryl Shipping S.A. ....	36864	SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l. ....	36842
CW Participations ....	36856	Supair Drive S.A. ....	36842
CW Participations S.à r.l. ....	36856	Symphonia Lux Sicav ....	36843
FTS1 S.A. ....	36853	Tabasco Rig 2 Owning Company S.à r.l. ....	36840
Kapira, S.à r.l. ....	36818	Tevege S.A., SPF ....	36843
LBREP III Vesta S.à r.l. ....	36853	Treïs Gestion S.A. ....	36844
Low Tech S.A. ....	36854	Trustconsult Luxembourg S.A. ....	36845
Lucrum Finanz S.A. ....	36854	YAO Investments S.à r.l. ....	36847
Lux-Kontor Sàrl ....	36854	Yellow Funds Sicav ....	36848
MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l. ....	36861	Zyal Invest S.à r.l. ....	36849
NF Lux Buildings S.A. ....	36855		
ORO Invest S.A. ....	36855		

**Kapira, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.290.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,  
Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hospiteum Corporation, a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 395397 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company;
- the Company was incorporated on June 3, 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2005 of August 19, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation;
- the Company's share capital is set nineteen thousand nine hundred United States dollars (USD 19,900.-), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;
- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);
- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
  - (i) the activity of the Company has ceased;
  - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
  - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
  - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated December 18, 2015;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the performance of their respective mandates up to the date of the present meeting;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., any employee of Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., and any employee of the notary enacting this deed, each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (if any) and to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the Company's liquidation and these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English followed by a French version, and that in case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Hospiteum Corporation, une société anonyme organisée en vertu du droit de la République du Panama, ayant son siège social à C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama immatriculée auprès du registre public de Panama (Public Registry of Panama) sous le numéro 395397 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société;
- la Société a été constituée le 3 juin 2013, suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2005 du 19 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution;
- le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 19.900,-), représenté par dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- l'Associé Unique a une connaissance parfaite et complète des Statuts, et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);
- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
  - (i) l'activité de la Société a cessé;
  - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;
  - (iii) il recevra tous les actifs restants de la Société; et
  - (iv) il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.
- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 18 décembre 2015;
- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente assemblée;
- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation clôturée;
- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., et à tout employé du notaire passant le présent acte, chacun d'eux agissant individuellement, afin de faire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (le cas échéant) et de faire tout le nécessaire en ce qui concerne le dépôt des comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, les présents pouvoirs expirant un an après la clôture de la liquidation de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000390/110.

(150240678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**ProsperoCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 80.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 202.455.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE SEVENTEENTH DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company existing under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of ProsperoCapital S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated on 10 December 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 20,000 (twenty thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 60,000 (sixty thousand Polish zloty) to PLN 80,000 (eighty thousand Polish zloty) by the creation and issue of 20 (twenty) new Class B corporate units, with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units.

The sole member resolves to allocate the new Class B corporate units to Compartment B.

The sole member also resolves to constitute the legal reserve related to Compartment B and to allocate an amount of PLN 2,000 (two thousand Polish zloty) to this reserve.

*Subscription - Payment*

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as stated above, declares to subscribe to the 20 (twenty) newly issued Class B corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up, together with the amount relating to the constitution of the legal reserve related to Compartment B, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 22,000 (twenty-two thousand Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 80,000 (eighty thousand Polish zloty) divided into 60 (sixty) Class A corporate units allocated to Compartment A and 20 (twenty) Class B corporate units allocated to Compartment B with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de ProsperoCapital S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en date du 10 décembre 2015 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 20.000 (vingt mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 60.000 (soixante mille zloty polonais) à PLN 80.000 (quatre-vingts mille zloty polonais), par la création et l'émission de 20 (vingt) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes.

L'associée unique décide d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie B au Compartiment B.

L'associée unique décide également de constituer la réserve légale relative au Compartiment B et d'y affecter un montant de PLN 2.000 (deux mille zloty polonais).

#### *Souscription - Libération*

Ensuite, l'associée unique a déclaré souscrire aux 20 (vingt) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de la constitution de la réserve légale relative au Compartiment B, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 22.000 (vingt-deux mille zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 80.000 (quatre-vingts mille zloty polonais) représenté par 60 (soixante) parts sociales de catégorie A affectées au Compartiment A et 20 (vingt) parts sociales de catégorie B affectées au Compartiment B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016000519/106.

(150239194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Atya Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 191.779.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Fidélité Investissements S.A., a société anonyme formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.891, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg, (the "Principal"),

represented by Mrs. Jasmina LJUBICIC, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Proxy") acting on behalf of the Principal by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the Proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

1) That "Atya Investments S.à r.l.", is a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.779, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 27 October 2014 before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3708 dated 4 December 2014 (the "Company"),

and that the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and of the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and, acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation with the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their mandates;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).



### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Fidélité Investissements S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.891 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Jasmina LJUBICIC, employée, résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial du Mandant en vertu d'une procuration signée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1) Que «Atya Investments S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.779, constituée le 24 Octobre 2014 selon un acte passé par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 3708 en date du 4 décembre 2014 (la «Société»)

et que les statuts (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LJUBICIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000839/118.

(150241258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

### **Auris Luxembourg II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.405.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Auris Luxembourg I S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.386,

hereby represented by Aïcha Cisse, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That the appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Auris Luxembourg II S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.405, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, on 13 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3548 of 25 November 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a notarial deed dated 11 February 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1086 of 25 April 2015.

II. That the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

III. The appearing party declares and requests the undersigned notary to state the sole resolution of the above named shareholder on the following agenda:

### *Agenda*

Decision to amend the notarial deed passed on 11 February 2015 (the "Deed") in order to reflect the correct starting date of the financial year of the Company.

IV. The appearing party resolves to take the following resolution in order to amend the first resolution of the Deed, it being understood that all the other provisions of the Deed remain unchanged:

### *Sole resolution*

The sole shareholder acknowledges that the starting date of the financial year ending on 30 September 2015 is erroneous as the first financial year of the Company started on 13 October 2014 and ended on 31 December 2014.

In light of the above, the sole shareholder resolves to amend the Deed to reflect that the correct starting date of the financial year ending on 30 September 2015 was on 1 January 2015 and not on 13 October 2014, so that the first resolution of the Deed shall read as follows:



*“First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so that it shall commence on the first day of October of each year and shall end on the last day of September of each year and therefore that the current financial year of the Company commenced on 1 January 2015 and will end on 30 September 2015.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, the said attorney in fact signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

L’an deux mille quinze, le dix-huit novembre,

Devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

**A COMPARU**

Auris Luxembourg I S.A., une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.386,

ici représenté par Aïcha Cisse, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

A déclaré et prié le notaire d’acter:

I. Que la partie comparante, prénommée, représentée comme mentionné ci-dessus, est l’actionnaire unique de Auris Luxembourg II S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.405, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire résidant à Esch-sur-Alzette le 13 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3548 du 25 novembre 2014 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 11 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1086 du 25 avril 2015.

II. Que le capital de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente-et-un mille (31,000) actions ayant une valeur nominale d’un euro (1 EUR) chacune.

III. La partie comparante déclare et prie le notaire soussigné d’acter la résolution unique de l’actionnaire prénommé sur l’ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision de modifier l’acte notarié passé en date du 11 février 2015 (l’«Acte») de façon à y refléter la bonne date de départ de la première année sociale de la Société.

IV. Que la partie comparante décide de prendre la résolution suivante de façon à modifier la première résolution de l’Acte, étant entendu que toutes les autres dispositions de l’Acte restent inchangées:

*Résolution unique*

L’associé unique prend acte que la date de départ de l’année sociale terminant le 30 septembre est erronée en ce que le premier exercice social de la Société a commencé le 13 octobre 2014 et a pris fin le 31 décembre 2014.

Au vu de ce qui précède, l’associé unique décide de modifier l’Acte afin de refléter que la date correcte de l’exercice social se terminant le 30 septembre 2015 était le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et non le 13 octobre 2014, de façon à ce que la première résolution de l’Acte ait la teneur suivante:

*«Première résolution*

L’actionnaire unique décide de modifier l’exercice social de la Société afin qu’il commence le premier jour d’octobre de chaque année et se termine le dernier jour de septembre de chaque année et donc que l’actuel exercice social de la Société a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminera le 30 septembre 2015».

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date des présentes, à Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Cissé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27128. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016000840/99.

(150240211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.498.

In the year two thousand and fifteen, on the 18<sup>th</sup> day of the month of December,  
before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of AAA ALTERNATIVE FUND, a Société d'investissement à Capital Variable in the form of a Société d'investissement Spécialisé (SICAV-SIF) having a Total Net Asset Value of approximately USD 476.000,- (United States Dollars four hundred and seventy six thousand) as at 30 November 2015 and represented by 570.79 (five hundred seventy point seventy nine) variable capital shares, which was incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, a notary residing in Luxembourg, on 28 August 2008, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 141.498 and having its registered office at 15 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were originally published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 2395 on 1 October 2008.

The meeting was held at the premises of The Directors' Office, 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting was presided over by Alan RIDGWAY (the "Chairman") a Chartered Accountant, residing professionally at The Directors Office 19, Rue de de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Kirsten FISCHER a private employee residing professionally at 19 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and as scrutineer Ms Hannah MASON a private employee residing professionally at 19 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been properly constituted, the Chairman declared and requested the Notary to state that:

I. The shareholders present or, represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. The said attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the Notary, shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

II. As all the issued shares are in registered form, a convening notice to the meeting was sent by registered mail to each of the shareholders of the Company on 7 December 2015.

III. As appears from the attendance list, out of 570,79 shares in issue, 526 are represented at the present meeting, so the quorum required by law is properly represented.

IV. The present meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on all of the items in the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Alan RIDGWAY of The Directors' Office S.A. as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator;
4. Any Other Business

*First resolution*

The Shareholders decided with 526 votes in favour, zero vote against, to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders decided with 526 votes in favour, zero vote against, to appoint Mr Alan RIDGWAY of the The Director's Office, 19, Rue de Bitbourg, L-1273 as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Shareholder decided with 526 votes in favour, zero vote against, that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the “Law”), whatever the nature or size of the operation. The liquidator shall be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without the further authorisation of the Sole Shareholder.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to the services rendered by chartered accountants.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: A. RIDGWAY, K. FISCHER, H. MASON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22224. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000841/82.

(150240382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.715.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED**

Portinfer L.P. a limited partnership organized and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 779, and

Portinfer General Partner Limited a limited company organized and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 46267,

The appearing parties are hereby represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 133.715, has been incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> of October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2937 of December 18, 2007, page 140948, and which articles of incorporation have never been amended.

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders, being aware of the financial situation of the company, decide to dissolve the company Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The shareholders decides to appoint the company Portinfer General Partner Limited, a limited company organized and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, Guernsey, registered with the Companies' Register of the Island of Guernsey under the number 46267, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

Portinfer L.P., une société en commandite constituée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social au Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, Guernsey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandite de l'île de Guernsey sous le numéro 779, et

Portinfer General Partner Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social au Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, Guernsey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'île de Guernsey sous le numéro 46267,

Les parties comparantes sont ici représentées par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.715, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2937 du 18 décembre 2007, page 140948, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés déclarent avoir connaissance de la situation financière de la société, décide de dissoudre la société Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer la société Portinfer General Partner Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social au Les Ruettes Brayes, bâtiment Elizabeth House, 1

st & 2<sup>nd</sup> Floors, BGU-GY1 1EW St Peter Port, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'île de Guernsey sous le numéro 46267, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002278/88.

(160000289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

#### **Proton S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.226.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Teilnehmer: CUJO Fiduciaire S.ar.L. als Liquidator gem. Notarurkunde vom 03. Dezember 2014 Urkundennummer: 759 / 2014, sowie  
Der Überprüfungs-kommissar, ernannt in der 2ten außerordentlichen Generalversammlung unter Top 2 vom 22.05.2015 100 % der Aktionäre,  
Beginn / Ort: 09,00 Uhr am Firmensitz der Gesellschaft Cujo Fiduciaire S.ar.L. , L-5450 Stadtbredimus, Dienstag dem 30.06.2015  
Top 1: Die Versammlung nimmt Kenntnis über den Bericht des Überprüfungs-kommissars.

Bericht des Überprüfungs-kommissars,

in meiner Funktion als Überprüfungs-kommissar, habe ich die Ehre Ihnen den folgenden Bericht zu erläutern. Ich habe eine begrenzte Überprüfung der Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und den Anhang auf der Grundlage der üblichen Verfahren in Luxembourg über die Abschlussprüfung durchgeführt.

Die Liquidationsbilanz wurde erstellt für den Zeitraum 01.01.2015 - 30.04.2015 durch den Liquidator Cujo Fiduciaire S.ar.L. mit folgenden Ergebnissen.

Am 30.06.2015 verfügt die Gesellschaft über eine Bilanzsumme von 36.042,41 €

sowie einen Jahresfehlbetrag von 5.342,35 €.

Die TVA Forderungen für die Jahre 2012, 2013, 2014 und 2015 betragen 4.683,58 €

Die KöSt.-Forderung für das Kalenderjahr 2014 und früher beträgt 25.875,00 €

Das Bankkonto und die Kasse schließen mit einem Guthaben von 5.483,83 €

Die Rückstellungen betragen 1.500,00 € für Abschluss und Prüfung

sowie die Aufbewahrungspflicht der Firmenunterlagen und Geschäftspapiere für den gesetzlichen Zeitraum von 5 Jahren.

Verbindlichkeiten aus Lieferung und Leistungen sowie der sozialen Sicherheit existieren nicht.

Die Prüfung der Unterlagen und Geschäftspapiere sowie die Konten der Bilanz per 30.04.2015 haben zu keinen Unregelmäßigkeiten oder Verletzungen der Rechts- oder Satzungsvorschriften geführt.

Auf der Grundlage der durchgeführten Kontrollen, stelle ich fest, dass die Liquidationsbilanz per 30.04.2015 ordnungsgemäß und regelkonform ausgeführt und erstellt wurde und die Situation der Gesellschaft spiegelt.

In meiner Funktion als Überprüfungs-kommissars erteile ich dem Liquidator volle Entlastung.

Die Versammlung beschließt, dass die Unterlagen, Geschäftspapiere und Dokumente eingereicht und für den Zeitraum von 5 Jahren ab dem heutigen Tag bei der Firma CREA Solutions SA in L-5450 Stadtbredimus, Route du vin 5c, gelagert werden.

Die Versammlung erklärt die Liquidation als beendet und stellt fest, dass die Gesellschaft Proton S.ar.L., 7, Lauthegaass, I-5450 Stadtbredimus Ihre Geschäftstätigkeiten eingestellt hat.

Die Versammlung stellt fest, dass die Vermögenswerte und Schulden der Gesellschaft unter den Partnern im Verhältnis ihrer Beteiligung verteilt werden.

Top 2: Ender der Sitzung 10.15 Uhr

Stadtbredimus, 30.06.2015.

*Überprüfungskommissar*

Référence de publication: 2016002285/45.

(16000597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**PIMSGREEN Ventures S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 202.768.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mr. Patrick ADOLF, residing at 126, rue Aristide Briand, F-92300 Levallois- Perret, France,

here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy have been initialled “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to these minutes in order to be registered with these.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of “PIMSGREEN Ventures S.A.”.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations. So she may acquire by purchase or otherwise and to hold for investment or for the purpose of obtaining control of any Luxembourg or foreign company bonds, obligations, certificates of deposit ad treasury bills, bank acceptances, shares, stocks, debentures an debenture stock created, issued or guaranteed by any Government, public body or authority, in any part of the world, or by any company, constituted or carrying on business in any part of the world, units of or participation in any unit trust scheme, mutual fund or collective



investment scheme in any part of the world and any rights and interests to or in any of the foregoing, and from time to time to sell, deal in, exchange, vary or dispose of any of the foregoing.

4.2 To amalgamate with or enter into any partnership or arrangement for sharing profits, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or person carrying out any business within the objects of the corporation or which is capable of being carried on so directly or indirectly to benefit the Corporation and to acquire and hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks or securities, or otherwise assist any such company.

4.3 The Corporation may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of debentures or otherwise.

4.4 The Corporation may provide loans, advances, guarantees or other financial assistance to the companies belonging to the same group.

4.5 The Company may support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services), fund and assets management services or by providing services related to the activities of the subsidiaries.

4.6 The Corporation may also acquire and exploit all patents and all other ancillary property rights which are reasonable and necessary for the exploitation of such patents.

4.7 The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

4.8 In general the Corporation may take any measures and carry out any operation which it may decide is incidental and conducive to the attainment or development of its objects. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares without par value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of June. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partici-

participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the Meeting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art 10. Meetings of the board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake

held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

13.3 The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company; in their function as simple mandataries, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of directors showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
Patrick ADOLF . . . . .	1,000	EUR 31,000.-
TOTAL . . . . .	1,000	EUR 31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. The following persons are appointed as members of the Board of Directors:
  - Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;
  - Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;
  - Mr. Laurent BARNICH, companies director, residing professionally in L- 1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
3. The following person is appointed as statutory auditor:
  - LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., in abbreviated form LOMAC S.A., with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206;
4. That the terms of office of the Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2021; and
5. That the address of the registered office of the Company is at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre,  
Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg,

A Comparu:

Monsieur Patrick ADOLF, demeurant à 126, rue Aristide Briand, F-92300 Levallois-Perret, France,  
ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «PIMSGREEN Ventures S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. Ainsi, elle pourra acquérir par achat ou autrement et de détenir comme investissement ou dans le but d'obtenir le contrôle de n'importe quelle société au Luxembourg ou à l'étranger, des bons, des obligations, des certificats de dépôt et des bons du trésor, des acceptations de banque, des actions, des titres, des obligations sans garantie et des titres obligataires, créés, émis ou garantis par n'importe quel Gouvernement, autorité ou organisme public, dans n'importe quelle partie du monde, ou par n'importe quelle société, constituée ou effectuant des transactions commerciales dans n'importe quelle partie du monde et n'importe quels droits et intérêts sur ou dans n'importe laquelle des valeurs susmentionnées, et périodiquement de vendre, négocier, échanger, changer ou disposer de n'importe laquelle des valeurs susmentionnées.

4.2 Fusionner, s'associer, conclure des accord de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la Société ou qui sont en mesure d'être exercées soit directement, soit indirectement au profit de la Société; d'acquérir, de détenir, de vendre, de traiter ou de disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

4.3 La Société peut emprunter ou se procurer des capitaux avec ou sans garantie et dans quelque monnaie que ce soit par l'émission d'obligations ou de toute autre manière.

4.4 La Société peut accorder des prêts, avances, garanties ou toute autre assistance financière aux sociétés appartenant au même groupe.

4.5 La Société peut assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.), des services de gestion de fonds et de portefeuilles, ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.



4.6 La Société pourra également acquérir la propriété et mettre en valeur tous brevets et autres droits de propriété accessoires, raisonnablement nécessaires à l'exploitation desdits brevets.

4.7 La Société ne sera pas autorisée à exercer une activité industrielle ou à exploiter un établissement commercial ouvert au public.

4.8 De façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera directement ou indirectement utiles à la réalisation ou au développement de son objet social. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'Assemblée.



8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la Société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

13.3 L'administrateur ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui

seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
M. Patrick ADOLF .....	1.000	EUR 31.000,-
TOTAL .....	1.000	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- M. René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- M. Thomas FELGEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- M. Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2021; et

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39992. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002297/545.

(160000965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**PJ Renov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3635 Kayl, 1, rue Altrescht.

R.C.S. Luxembourg B 179.275.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Kayl le 1<sup>er</sup> décembre 2015*

- En date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, M. Antonio José DA COSTA LAMEIRA, demeurant à L-3635 KAYL 49, rue Altrescht, a cédé à Monsieur Fernando FERREIRA ALVES, demeurant à L-4545 DIFFERDANGE 98, rue Pierre Dupong ses 100 (cent) parts sociales de la société PJ RENOV S.A R.L.

Il résulte après cette cession de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

Monsieur Fernando FERREIRA ALVES ..... 100 parts

- Monsieur Fernando FERREIRA ALVES, demeurant à L- 4545 DIFFERDANGE, 98, rue Pierre Dupong est nommé gérant administratif de la société PJ RENOV S.A R.L.

prédéterminée, avec effet immédiat.

- Monsieur Antonio DA COSTA LAMEIRA, demeurant à L- 3634 KAYL, 49, rue Altrescht démissionne de sa fonction de Gérant Technique avec effet immédiat.

- Monsieur Pedro SILVA RAMOS, demeurant à L- 3635 KAYL, 1, rue Altrescht est nommé Gérant Technique avec effet immédiat.

Il résulte après cette décision, que le nombre des gérants est fixé à deux.

Monsieur Pedro SILVA RAMOS, demeurant à L-3635 KAYL, 1, rue Altrescht.

- Gérant Technique pour une durée indéterminée.

Monsieur Fernando FERREIRA ALVES, demeurant à L- 4545 DIFFERDANGE, 98, rue Pierre Dupong

- Gérant Administratif pour une durée indéterminée

Kayl, Le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2016002299/27.

(160000230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Tabasco Rig 2 Owing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.648.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tabasco Jackup, S.A. de C.V., a company duly established and existing under the laws of Mexico, having its office at Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, México, Distrito Federal and registered with the Mexico company registry with registration number 481590-1, (the 'Sole Shareholder'),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 17, 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities.

The Sole Shareholder, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of Tabasco Rig 2 Owing Company S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, and a share capital of USD 20,001.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165648 (the "Company") and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 284 of February 2, 2012.

The Sole Shareholder represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to irrevocably undertake the settlement of any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to take over all the assets of the Company and to assume any existing debt of the Company pursuant to the third resolution of the present deed.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to close the liquidation and (ii) to cancel any registers of the Company which records the issuance of shares or any other securities of the Company. The Sole Shareholder confirms that the Company has definitely ceased to exist.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full and entire discharge to the managers for the performance of their assignment.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declares that the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tabasco Jackup, S.A. de C.V., une société régie par les lois du Mexique, ayant son siège social à Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, México, Distrito Federal et immatriculée auprès du registre des sociétés du Mexique sous le numéro 481590-1, (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital sociale de Tabasco Rig 2 Owning Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et un capital social de USD 20,001.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165648 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 284 du 2 février 2012.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de se désigner comme liquidateur de la Société ayant pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de manière irrévocable de reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué sous la troisième résolution du présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de clôturer la liquidation et (ii) d'annuler tous les registres de la Société qui reprennent l'émission des parts sociales ou de tous autres titres de la Société. L'Associé Unique constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

*Septième résolution*

L'Associé Unique déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016002462/107.

(160000667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.036.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016002450/11.

(150241050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Supair Drive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.071.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 30 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016002457/11.

(150241042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016002459/10.

(160000381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Tevege S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.469.

---

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de la société “TEVEGE S.A., SPF.”, une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39469, (la “Société”), originellement constituée sous le nom de “TEVEGE” en date du 6 février 1992 suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 20 juillet 1992, et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 février 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 11 avril 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation.
4. Divers.

B) Que les actionnaires et les propriétaires de parts de fondateurs conférant droit de vote, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions et de parts de fondateurs possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires et les propriétaires de parts de fondateurs présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires et des propriétaires de parts de fondateurs représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social et des parts de fondateurs étant présente ou représentée et que les actionnaires et les propriétaires de parts de fondateurs, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social et des parts de fondateurs, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer "Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, B. KSAISS-NOUSSE, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29732. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002518/87.

(16000216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Treis Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.807.

L'an deux mille quinze,

le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREÏS Gestion S.A., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue Fort Bourbon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.807,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2801 du 20 novembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 3 avril 2015.

Le capital social s'élève à quatre cent mille deux cents Euros (EUR 400.200.-), représenté par quatre mille deux (4.002) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société TREÏS Gestion S.A. avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016

Référence de publication: 2016002523/56.

(160000680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Trustconsult Luxembourg S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 juillet 2002, numéro 1033, et

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du:

- 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1070 du 15 octobre 2003, et
- 19 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 278 du 5 février 2013.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'associé unique de Fiducia General Services S.à r.l., en abrégé F.G.S. S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.940 (ci-après la «Société Absorbée»),

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre Fiducia General Services S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2015, publié au Mémorial C numéro 2920 du 24 octobre 2015.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'associé unique de Fiducia General Services S.à r.l., en abrégé F.G.S. S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.940 (ci-après la «Société Absorbée»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre Fiducia General Services S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2015, publié au Mémorial C numéro 2920 du 24 octobre 2015.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusions sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Trustconsult Luxembourg S.A., pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.385,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016002525/92.

(160000642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

### **YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

—  
Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den fünfzehnten Dezember um Uhr,  
vor dem unterzeichneten Notar Marc Loesch, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),  
ist erschienen,

die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 173.711.148,60 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 128.975,

in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der Alleinige Gesellschafter) der YAO Investments S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxembourg, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 9.100.000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 120.608 (die Gesellschaft), gegründet am 19. Oktober 2006 durch Urkunde erstellt durch Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. Dezember 2006 unter der Nummer 2260. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 15. Dezember 2011, aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 16. Februar 2012 unter der Nummer 410,

vertreten durch Herrn Christian Zarnitz, mit Berufsanschrift in NL-1017 EH Amsterdam, Keizersgracht 484,  
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 15. Dezember 2015.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den unterzeichnenden Notar und den Vertreter der Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter hält 91.000 (einundneunzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro), sodass diese die gesamten gleichwertigen Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft hält.

I. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Herabsetzung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) durch Annullierung von 90.000 (neunzigtausend) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro) und Ausschüttung von EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) an den Alleinigen Gesellschafter und (ii) der gesetzlichen Rücklage um EUR900.000. (neunhunderttausend Euro) und Ausschüttung von EUR900.000 (neunhunderttausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter;

2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft in folgenden Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR100.000 (einhunderttausend Euro), eingeteilt in 10.000.000 (zehn Millionen) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR0,01 (ein Cent) pro Anteil."

II. Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) herabzusetzen, um es von EUR 9.100.000 (neun Millionen einhunderttausend Euro) auf insgesamt EUR 100.000 (einhunderttausend Euro) herabzusetzen und EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten (ii) die Annullierung von insgesamt 90.000 (neunzigtausend) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) (die Annullierten Anteile) und (iii) die gesetzliche Rücklage um EUR 900.000 (neunhunderttausend Euro) herabzusetzen, um diese von EUR 910.000 (neunhundertzehntausend Euro) auf insgesamt EUR 10.000 (zehntausend Euro) herabzusetzen und EUR 900.000 (neunhunderttausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten.

*Zweiter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorangehenden Beschlusses abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000 (einhunderttausend Euro), eingeteilt in 1.000 (eintausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

*Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 1.700 (eintausendsiebenhundert Euro).

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat der Bevollmächtigte der Erschienenen zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Zarnitz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11308. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002571/68.

(160000426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Yellow Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016002572/10.

(160000219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.



**Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.982.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

Mrs. Cindy HALPERN, no particular status, born in Montreal (Canada), on August 31, 1961, residing in M7 4FT Salford (Manchester), 35 Waterpark Road (United Kingdom),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "ZYAL INVEST S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 118982, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on August 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1787 of September 25, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share-quotas with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints herself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, she has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in her capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, she irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner expressly agrees with the closing balance sheet as of December 22, 2015;

9) That the Sole Partner declares that she takes over all the assets of the Company, and that she will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

10) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

11) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

12) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

*Statement*

The officiating notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

Madame Cindy HALPERN, sans état particulier, née à Montreal (Canada), le 31 août 1961, demeurant à M7 4FT Salford (Manchester), 35 Waterpark Road (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ZYAL INVEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118982, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 25 septembre 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique");

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associée Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associée Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associée Unique accepte expressément le bilan de clôture du 22 décembre 2015;

9) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associée Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 24 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22447. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002579/115.

(160000689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**2CM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 166.267.

L'an deux mil quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

- Monsieur Pascal CRAVATTE, ingénieur, né à Libramont (Belgique), le 13 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch, (l'Actionnaire unique)),

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Rodange, le 26 novembre 2015,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré être le seul et unique actionnaire, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme «2CM S.A.», ayant son siège social à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166267, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 550 du 1<sup>er</sup> mars 2012, dont les statuts ont été modifiés une unique fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 décembre 2012, publié audit Mémorial C, numéro 927 du 18 avril 2013.

L'Actionnaire unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire unique décide de réduire le capital social de son montant actuel de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) à deux cent mille euros (200.000,-EUR) par annulation de mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune détenues par l'Actionnaire unique, dans la «Société» et paiement à l'Actionnaire unique d'une somme de un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR).

Conformément à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, ce remboursement est soumis à la condition suspensive de voir tout créancier éventuel de la Société, dont la créance serait antérieure à la date de la publication au Mémorial C, ayant sollicité dans les trente (30) jours à compter de ladite publication la constitution de sûretés, obtenir satisfaction ou être débouté de sa requête.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> al).** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,-EUR) représenté deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: F. Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002582/52.

(16000376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**2CM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 166.267.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 décembre 2015.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2016002583/13.

(16000515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**39 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

---

L'an deux mil quinze, le dix décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOPAREF S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96715, ici représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que SOPAREF S.A., précitée est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois 39 INVESTMENTS S.à.r.l. ayant son siège social au 50, route d'Esch, L -1470 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 123015, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 197 du 16 février 2007 et modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 5 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3024 du 14 décembre 2012 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000 (cinquante mille Euros), divisé en 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

3- que l'agenda est conçu comme suit:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur TILMAN LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 350556.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39432. Reçu 12.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002584/61.

(16000210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**FTS1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 202.625.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 07 janvier 2016*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société FTS1 S.A. a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de L-1731 Luxembourg, 36, rue de Hesperange à l'adresse suivante L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé en outre de changer l'adresse professionnelle de Madame Céline TEL, administrateur unique de la société, à l'adresse suivante: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.

Diekirch, le 7 janvier 2016.

*Pour la société FTS1 S.A.*

Référence de publication: 2016005583/15.

(160004594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 133.861,25.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé: 40 West 57<sup>th</sup> Street, 29<sup>th</sup> floor, New-York, 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

LBREP III Vesta S.à r.l

Christophe Mathieu / Mike Tsoulies

*Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2016005804/17.

(160004103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Low Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.870.

Nous vous informons par la présente de notre démission de notre mandat de Commissaire aux Comptes auprès de la société LOW TECH S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg n° B 185870, ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

R.I.S. CIE S.A.

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2016005819/12.

(160004589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Lucrum Finanz S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 700.658,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 14. Dezember 2015*

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Es wird beschlossen, das Verwaltungsratsmandat des Herrn Richard Kohl auf unbegrenzte Zeit zu verlängern.
2. Es wird beschlossen, das Verwaltungsratsmandat des Herrn Peter Prenzel auf unbegrenzte Zeit zu verlängern.
3. Es wird beschlossen, das Verwaltungsratsmandat des Herrn Gerhard Henze auf unbegrenzte Zeit zu verlängern.
4. Es wird beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Avega Revision S.à r.l. bis zum Ablauf des Jahres 2018 zu verlängern.

Luxemburg, den 14. Dezember 2015.

Référence de publication: 2016005821/16.

(160004540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Lux-Kontor Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.120.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu le 17 décembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- LUX-KONTOR SARL, ayant son siège social à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale; (RCS B49120)

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016005823/16.

(160005396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---



**NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2015*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société NF LUX BUILDINGS S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 décembre 2015.

NF LUX BUILDINGS S.A. (en liquidation)

HRT FIDALUX S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016005904/18.

(160005237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**ORO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.384.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2015 que:

- Nomination d'un administrateur unique:

\* Nomination de Monsieur Sven Rollinger, demeurant professionnellement au 35, rue J.F. Kennedy L-7327 Steinsel, au poste d'administrateur unique, suite aux démissions de Nico Rollinger et Serge Rollinger de leur poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale à tenir en 2019.

- Nomination d'un commissaire aux comptes:

\* Nomination de la société ZHAROL EXPERT SA, ayant son siège social au 35, rue J.F. Kennedy L-7327 Steinsel, au poste de commissaire aux comptes, suite à la démission de la société ZHAROL SA de son poste de commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005929/18.

(160003966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Pelican Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.120.

---

**EXTRAIT**

Conformément au contrat de cession de parts sociales en date du 21 décembre 2015 avec date effective au 23 décembre 2015, 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été transférées par la société SBM Holding Inc. S.A., dont le siège social est situé au 5, route de Fribourg, à CH-1723 Marly, Suisse, à SNV Offshore Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, HM 12 Hamilton, Bermuda, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 45963.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2016.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016005935/17.

(160004671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.138,42.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

—  
EXTRAIT

En date du 7 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Wim Rits comme gérant B de la Société avec effet au 31 décembre 2015;
- Nomination au poste de gérant B de Madame An-An Shong, née le 25 Septembre 1984 à Taipei (Taiwan), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005936/16.

(160005017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**CW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CW Participations).**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 193.122.

—  
L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CW Participations, une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 193.122 (la Société), constituée en date du 12 décembre 2014 par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N°204 du 27 janvier 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline RAMIER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Eric DOTHÉE, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée aux présentes minutes après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes et seront paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer que:

I. L'Assemblée a été valablement convoquée par le conseil d'administration de la Société à tous les actionnaires de la Société par lettre recommandées en date du 7 décembre 2015;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Changement de la forme juridique de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée et changement du nom de la Société de "CW Participations" en "CW Participations S.à r.l." et modification de l'article des statuts de la Société traitant de la forme juridique et de la dénomination de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "CW Participations S.à r.l." (ci-après, la Société) de droit luxembourgeois, en particulier gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et par les présents statuts (les Statuts).»

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de quarante-huit mille trois cent vingt euros (48.320,- €), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- €) à quatre-vingt mille trois cent vingt euros

(80.320,- €) par l'émission de trois cent deux (302) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

(3) Souscription des parts sociales nouvellement émises par les associés existants;

(4) Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité de façon à refléter, entre autres choses, mais sans limitation, les changements mentionnés sous le point (1) à (3) de l'ordre du jour ci-dessus, sans modification de l'objet social;

(5) Confirmation de la nomination de Monsieur Eric LUX, Monsieur Alain FRAMPTON, Monsieur Philippe MEYLAN et Monsieur Yves DURAND comme gérants de la Société pour une durée indéterminée; et

(6) Modification, sinon la création, du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements mentionnés sous le point (1) à (3) de l'ordre du jour ci-dessus, avec autorité conférée afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à ladite modification;

(7) Divers.

III. la totalité des deux cents (200) actions de la Société, détenues par les actionnaires de la Société et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique actuelle de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- €), divisé en deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €) chacune.

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "CW Participations" en "CW Participations S.à r.l." et par conséquent de modifier les Statuts de façon à y refléter le changement de dénomination ainsi que le changement de forme juridique de façon à ce que les Statuts aient la même teneur que les statuts de la Société modifiés et remaniés et adoptés dans la seconde résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante-huit mille trois cent vingt euros (48.320,- €), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- €) à quatre-vingt mille trois cent vingt euros (80.320,- €) par l'émission de trois cent deux (302) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription de ces parts sociales nouvelles émises et la libération intégrale en espèces de ces nouvelles parts sociales comme suit:

a) GENII CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, R.C.S. Luxembourg B 140.567, déclare souscrire à cent cinquante-quatre (154) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-quatre mille six cent quarante euros (24.640,- €);

b) M. Philippe MEYLAN, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1949 à Chenlit (Suisse), demeurant à CH-1805 Jongny, 63, route de Châtel-Saint-Denis, déclare souscrire à soixante-quatorze (74) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de onze mille huit cent quarante euros (11.840,- €);

c) FAROLI EQUITIES LIMITED, société soumise au droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, enregistrée au Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1804555, déclare souscrire à soixante-quatorze (74) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- €) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de onze mille huit cent quarante euros (11.840,- €).

Le montant de quarante-huit mille trois cent vingt euros (48.320,- €) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnariat de la Société est dorénavant comme suit:

NOM DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES DANS LA SOCIETE
GENII CAPITAL S.A. ....	256 parts sociales
Philippe MEYLAN . . . . .	123 parts sociales
FAROLI EQUITIES LIMITED . . . . .	123 parts sociales

TOTAL: cinq cent deux parts sociales . . . . . 502 parts sociales

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les Statuts dans leur intégralité et d'y refléter les modifications approuvées dans les résolutions qui précèdent sans modification de l'objet social de la Société.

En conséquence de ces changements, l'Assemblée décide de refondre les Statuts dans leur intégralité et pour autant que de besoin, d'insérer ou changer les intitulés des Statuts, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CW Participations S.à r.l., (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société pourra prendre de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeur mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur des participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La Société pourra promouvoir la création, participer à la formation, préparer et réaliser la fusion, la concentration, l'organisation du financement ou la réorganisation de tout type d'affaires, entreprises, sociétés ou groupe de sociétés, ainsi qu'en assumer le contrôle et même la direction temporaire ou permanente.

Elle pourra également leur donner toute assistance en dispensant ses conseils et avis.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille trois cent vingt euros (80.320,- EUR), représenté par cinq cent deux (502) parts sociales de cent soixante euros (160,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A, de gérant(s) de catégorie B et de gérant(s) de catégorie C.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B ou un gérant de catégorie C.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que Messieurs Eric LUX, Alain FRAMPTON, Philippe MEYLAN et Yves DURAND sont administrateurs de classe A, B et C de la Société jusqu'au changement de forme juridique de la Société décidé lors de cette assemblée et qu'en conséquence de ce changement, leurs mandats seront ceux de gérants de la Société.

Dès lors l'Assemblée décide de confirmer la nomination des personnes suivantes pour une durée indéterminée comme:

##### *a) Gérants de catégorie A*

- Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen;

- Monsieur Alain FRAMPTON, né à Oregon (USA), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement au 3, rue du Marché, CH-1204 Genève (Suisse).

##### *b) Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Philippe MEYLAN, né à Le Chenit (Suisse), le 13 mars 1949, demeurant au 63, Route de Châtel-St-Denis, CH-1805 Jongny, Suisse.

##### *c) Gérant de catégorie C:*

- Monsieur Yves DURAND, né à Saint-Jérôme (Canada), le 2 novembre 1949, demeurant professionnellement au 28, rue des Jardins, Québec, Canada.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier, sinon de créer, le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le changement de forme juridique de la Société décidé dans la première résolution ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder au nom et pour le compte de la Société à la création d'un registre des parts sociales de la Société ou à l'enregistrement dudit changement dans le registre des parts sociales de la Société, et de pourvoir à toute formalité nécessaire et utile en relation avec la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant pour éviter tout doute l'enregistrement et la publications des documents nécessaires

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le(s) comparant(s) donne(nt) encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Howald.

Et après lecture faite au membre du bureau, ces derniers ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, E. Dothée, Jean-Paul Meyers.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016001004/264.

(150239979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.137,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 199.839.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Meyer Bergman European Retail Partners III Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12C, rue Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 199747 (hereinafter the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs Marie Thomine, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. It is the sole shareholder of MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 199839 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2951 of 28 October 2015. The articles of association of the Company have not been amended since.

II. It represents the entire share capital of the Company and recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda which is known to the Sole Shareholder and, thus, no notice requirements were necessary and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seven thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 7,637), so to raise its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an aggregate new amount of twenty thousand one hundred thirty-seven Euro (EUR 20,137) through the issuance of seven thousand six hundred thirty-seven (7,637) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company to reflect the resolution above; and

3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 7,637), so to raise its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an aggregate new amount of twenty thousand one hundred thirty-seven Euro (EUR 20,137) through the issuance of seven thousand six hundred thirty-seven (7,637) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to be subscribed for by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, therefore, further resolves to approve and to record the subscription for the newly issued shares as follows:

### *Intervention, Subscription and payment*

The Sole Shareholder, predesignated and represented as said before, declares to subscribe for seven thousand six hundred thirty-seven (7,637) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate subscription price of seven thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 7,637) to be allocated to the share capital of the Company.

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of seven thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 7,637) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's share capital by amending article 6 of the articles of association of the Company.

Article 6 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand one hundred thirty-seven Euro (EUR 20,137.-) represented by twenty thousand one hundred thirty-seven (20,137) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,500.-.

### *Statements*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Meyer Bergman European Retail Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12C, rue Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199747 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représenté aux présentes par Madame Marie Thomine, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 2015 à Luxembourg.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12C, rue Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199839 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2951 du 28 octobre 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Qu'il représente l'intégralité du capital social de la Société et déclare avoir été pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé Unique, et, de ce fait, aucune formalité de préavis n'était nécessaire et il peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille six cent trente-sept euros (EUR 7.637), de manière à porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un montant total se chiffrant désormais à vingt mille cent trente-sept euros (EUR 20,137) grâce à l'émission de sept mille six cent trente-sept (7.637) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de la résolution ci-dessus; et

3. Divers.

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille six cent trente-sept euros (EUR 7.637), de manière à porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un montant total se chiffrant désormais à vingt mille cent trente-sept euros (EUR 20.137) grâce à l'émission de sept mille six cent trente-sept (7.637) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), devant être souscrite par l'Associé Unique.

L'Associé Unique, de surcroît, décide également d'approuver et d'enregistrer la souscription des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

*Intervention, Souscription et paiement*

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que précisé ci-avant, déclare souscrire sept mille six cent trente-sept (7.637) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un prix de souscription total de sept mille six cent trente-sept euros (EUR 7.637), lequel sera alloué au capital social de la Société.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de sept mille six cent trente-sept euros (EUR 7.637) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de changer le capital social de la Société en modifiant l'article 6 des statuts de la Société.

L'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé au montant de vingt mille cent trente-sept euros (EUR 20.137,-) représenté par vingt mille cent trente-sept (20.137) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et dépenses*

Le montant des coûts, frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte notarié est évalué à environ EUR 2.500,-

*Déclarations*

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. THOMINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40186. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000469/140.

(150239399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**AB Distribution, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 58, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.171.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1793 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001798/9.

(150241012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Beryl Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 157.272.

L'an deux mille quinze.

Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERYL SHIPPING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 63, Avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.272 (NIN 2010 22 31 504),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 27 janvier 2011.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Melanie HERZ, employée, demeurant professionnellement à L-6670 Mertert, 52A, rue Basse,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Sara CRAVEIRO, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième alinéa).** Le siège social de la société est établi à Mertert.».

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à Mertert et de fixer la nouvelle adresse à L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième alinéa).** Le siège social de la société est établi à Mertert.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HERZ, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001858/50.

(16000285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.